



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-2-5

Séance du lundi 1 juillet 2019

STRATEGIE OR

NEUREX

PROJET TRINATIONAL INTERREG INTER NEURONE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2019-1-11-3 du 18 janvier 2019 relative à la stratégie Oberrhein Rhin Supérieur,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la DM1 2019,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à NEUREX quatre subventions de fonctionnement d'un montant total maximal de 30 000 € pour la réalisation du projet trinational Interreg « Inter-Neurone » pour les années 2019 à 2022, soit une aide respective de 7 500 € en 2019, 2020, 2021 et 2022, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs du Conseil départemental concernés. Les versements de ces aides s'effectueront en année n+1 au vu des bilans financiers et moraux annuels transmis par NEUREX,
- Approuve la convention de partenariat et de financement y afférente jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F825, chapitre 65, fonction 23, nature 6574, code programme 2778, service 108 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité